

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Bas-Rhin

**MAIRIE**

DE

**HENGWILLER**

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

[www.hengwiller.fr](http://www.hengwiller.fr)

[mairie.hengwiller@orange.fr](mailto:mairie.hengwiller@orange.fr)

Séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2019

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis – ALLHEILLY Nicolas – QUIEVREUX Jean-Luc – BIANCHI Nathalie

M. Julien FRITZ est désigné secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à rajouter le point 15 – Augmentation du loyer du logement communal au-dessus de la mairie, le point 16 – contrat de maintenance du défibrillateur et le point 17 Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à rajouter les points 15,16 et 17 à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 02 juillet 2019
- 3) Etat d'avancement de la construction du nouveau bâtiment communal – Travaux complémentaires
- 4) Travaux dans le logement au-dessus de l'école
- 5) Vacance du logement au-dessus de l'école – choix du locataire
- 6) Budget Décision modificative concernant les travaux du nouveau bâtiment communal
- 7) Avis sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes en vue de la remise en état d'une ancienne carrière à Sommerau (ancien ban de Singrist) le dossier est consultable sur le site de la préfecture, dont l'adresse est la suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-enregistrement/Communes-S>
- 8) Assurance nouveau bâtiment communal
- 9) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 10) Informations Urbanisme
- 11) Réception Maisons Fleuries
- 12) Acquisition d'une guirlande électrique pour le sapin de Noël
- 13) Travaux de couverture des fossés rue du Schneeberg et une fraction de la rue de Birkenwald
- 14) Communications et divers

#### **2019-04-01 – Désignation du Secrétaire de Séance**

M. Julien FRITZ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

#### **2019-04-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019**

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **2019-04-03 – Etat d'avancement de la construction du nouveau bâtiment communal – Travaux complémentaires**

Le maire informe le conseil municipal que les travaux concernant le nouveau bâtiment communal sont achevés depuis fin juillet, les procès-verbaux de réception des travaux ont été signés sans réserve, exceptés pour le lot 3 Charpente Métallique dont la peinture d'un palan reste à faire et pour le lot 11 chape et carrelage dont des petits travaux de finition sont encore à réaliser.

Il indique au conseil municipal qu'il reste à faire bénévolement les finitions de l'aménagement extérieur (pose de dalles autour du bâtiment)

Un petit terrain de pétanque a également été aménagé bénévolement et une table et un banc ont été installés à l'extérieur de bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ces informations et n'a pas d'observations à formuler.

#### **2019-04-04 – Travaux concernant le logement au-dessus de l'école**

Le Maire informe le conseil municipal que les anciens locataires ont quitté les lieux le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Avant de mettre le logement en vacance, il convenait de remplacer un hublot sur la terrasse pour des raisons de sécurité et d'effectuer de petits travaux de réparation de carrelage dans la salle de bain et au sol. (remplacement de dalles et réfection de joints)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette information et émet un avis favorable à la réalisation de ces petits travaux.

#### **2019-04-05 – Vacance du logement au-dessus de l'école**

Le Maire se réfère à la délibération du 2 juillet 2019 par laquelle le conseil municipal l'avait chargé de mettre le logement au-dessus de l'école en location. Il informe le conseil municipal que plusieurs candidats se sont présentés et il soumet au conseil municipal l'ensemble des candidatures et propose au conseil municipal la candidature du locataire qu'il souhaiterait retenir.

Le maire se retire de la séance pour ne pas participer au vote et aux débats, le locataire proposé étant un membre de sa famille. Il laisse la présidence à M. UHLMANN Christian 1<sup>er</sup> adjoint

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents dans la salle, soit 9 conseillers, retient la candidature proposée par la maire et décide de louer le logement communal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour un loyer de 580 € et un forfait charges de 80 € par mois. Un mois de loyer, soit le mois de décembre, sera offert gracieusement aux nouveaux locataires en compensation de la réfection de la peinture intérieure du logement.

Le contrat de location à intervenir le 1<sup>er</sup> décembre 2019 se fera entre le 1<sup>er</sup> adjoint, M. Christian UHLMANN au nom de la commune et les nouveaux locataires.

#### **2019-04-06 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 Budget primitif 2019**

En raison des travaux de branchement électrique du nouveau bâtiment communal réalisés par Electricité de Strasbourg pour un montant de 3.473,50 € TTC dont TVA 579,00 €, il convient de voter les crédits suivants en investissement :

Opération 041 chapitre 2762 : 579,00 € en dépenses  
Opération 041 chapitre 21318 : 579,00 € en recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les crédits ci-dessous :

Opération 041 chapitre 2762 : 579,00 € en dépenses  
Opération 041 chapitre 21318 : 579,00 € en recettes

#### **2019-04-07 – Avis sur l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes en vue de la remise en état d'une ancienne carrière à Sommerau (ban de Singrist**

Le Maire communique au conseil municipal l'ensemble du dossier concernant le stockage de déchets inertes terreux issus de chantiers de travaux publics en vue de la remise en état d'une ancienne carrière à Sommerau (ban de Singrist) La demande a été effectuée par la Société DIEBOLT TP de Marmoutier .

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir consulté le dossier, notamment le rapport de l'inspection des installations classées et de l'analyse de la recevabilité de la demande, émet un avis favorable à la demande formulée par la Société DIEBOLT TP.

#### **2019-04-08 – Assurance concernant le nouveau bâtiment communal**

Le maire soumet au conseil municipal le contrat d'assurance 1021 modifié incluant le nouveau bâtiment communal. Ce contrat démarre le 1<sup>er</sup> mai 2019 et se termine le 31 décembre 2023 Il remplace le contrat 1019

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibérations, autorise le Maire à signer le contrat d'assurance modifié avec la Caisse Locale GROUPAMA pour une durée de 5 ans.

## **2018-04-9 – Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire**

<b>Date de réception DIA</b>	<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Bien concerné</b>	<b>Suite donnée</b>
21/09/2019	01/2019	Section 2 140 Stockmatt KIEFFER Edmond NICOLA Cécile GASSER M.Thérèse	Pas de préemption
21/09/2019	02/2019	Section 1 199 Laemmermatt HEINTZ André	Pas de préemption

## **2019-04-10 – Informations Urbanisme**

Le Maire informe le conseil municipal que M. MELIGNON Jérôme a déposé un permis de construire concernant la réalisation d'un carport en remplacement d'un ancien garage.

## **2019-04-11 – Réception Maisons Fleuris – Prix**

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents et en fonction des critères de sélection établis par le jury du concours des maisons fleuries, attribue les prix comme suit :

1 <sup>er</sup> prix	KIEFFER Brigitte	90 €
2 <sup>e</sup> prix	ANDRES Aurore	80 €
3 <sup>e</sup> prix	RAUNER Marlyse	70 €
4 <sup>e</sup> prix	UHLMANN Annie	60 €
5 <sup>e</sup> prix	BURGER Marinette	50 €
6 <sup>e</sup> prix	GASSER M. Thérèse	45 €
7 <sup>e</sup> prix	KIEFFER Zohra	35 €
8 <sup>e</sup> prix	KIEFFER Edmond	35 €
9 <sup>e</sup> prix	MULLER M. Blanche	35 €

Et décide d'imputer l'ensemble des dépenses liées aux frais de réception de la cérémonie de remise des prix sur le chapitre frais de réception. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 16 novembre 2019 autour d'un buffet garni.

Les sommes attribuées à chaque lauréat seront virées sur le compte bancaire que chaque intéressé aura communiqué.

### **2019-04-12 Acquisition d'une guirlande électrique pour le sapin de Noël**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a commandé auprès de la Société BALDER à DIVES SUR MER une guirlande électrique de 500 m pour le sapin de Noël s'élevant à la somme de 1920 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette information et émet un avis favorable à cette acquisition, l'ancienne guirlande étant défectueuse. La dépense sera imputée sur le chapitre 60632 fourniture de petits équipements.

### **2019-04-13 Travaux de couverture des fossés rue du Schneeberg et une fraction de la rue de Birkenwald**

Le maire informe le conseil municipal que la Direction Départementale du Territoire n'émet pas d'observation à l'encontre du projet de couverture des fossés rue du Schneeberg et sur une fraction de la rue de Birkenwald. Par conséquent, il propose au conseil municipal d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir une estimation chiffrée précise sur les travaux à réaliser (buses, concassés, main d'œuvre etc...)

Le conseil municipal, après délibérations, autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires afin de pouvoir envisager la réalisation de ces travaux.

### **2019-03-14- Communications et divers**

- a) La soirée bricolage de Noël aura lieu le 15 novembre 2019 dans la salle des fêtes de la commune.
- b) Le café-gâteaux prévu dans la salle de fête dimanche le 10 novembre 2019 dans l'après-midi à l'issue de la plantation d'un arbre « charmille » ne pourra pas se faire dans la salle des fêtes de Hengwiller, celle-ci étant louée ce jour-là.
- c) Le maire informe le conseil municipal que des travaux d'élagage et d'abattage sont nécessaires à l'entretien des lignes électriques RTE. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise : E.T.F. Joël Coiatelli de 54470 Lironville.
- d) Comme tous les ans l'ensemble des associations organisera un petit marché de Noël les trois premiers dimanches de décembre.
- e) Le conseil municipal ne souhaite pas inaugurer le nouveau bâtiment communal.

### **2019-04-15 Augmentation du loyer du logement situé au-dessus de la mairie.**

Le maire se réfère à la délibération du 29 mars 2019 dans laquelle le conseil municipal souhaitait que l'augmentation des loyers des 2 logements communaux soit examinée au dernier trimestre 2019. Il propose au conseil municipal de maintenir le loyer actuel du logement situé au-dessus de la mairie, à savoir 400 € par mois pour une nouvelle période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibérations décide de ne pas augmenter le loyer du logement situé au-dessus de la mairie étant donné que le loyer du logement situé au-dessus de l'école est maintenu également.

### **2019-04-16 – Contrat de maintenance défibrillateur**

Le maire soumet au conseil municipal le contrat de maintenance du défibrillateur type « DAE » établi par la Société CARDIAPULSE à REICHSTETT. Le montant annuel de la prestation s'élève à 99 € H.T et est conclue pour une période de 5 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibérations, autorise le maire à signer le contrat de maintenance auprès de la Société CARDIAPULSE, cette prestation est conclue pour une période de 5 ans pour un montant annuel de 99 € H.T.

### **2019-04-17 – Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris**

Le maire informe le conseil municipal que l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris est obligatoire pour les communes de 1,2, 3 et 4 « fleur » si elles souhaitent conserver leur label et faire usage de leur panneau. Le montant de la cotisation annuelle au titre de 2019 s'élève à 50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer le bulletin d'adhésion et d'inscrire cette dépense au budget de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.30

**Le Maire,**

**Marcel BLAES**